

Saint-Mandé, le 05/01/2024

Réf : SGM / 240004

Objet: Surveillance des repères de nivellement et géodésiques de l'IGN

PJ: *Fiches signalétiques*

Madame ou Monsieur le Maire,

Veuillez trouver ci-joint les fiches signalétiques de repères de nivellement et géodésiques, implantés sur le territoire de votre commune. Il s'agit de points matérialisés décrits sur des fiches qui fournissent coordonnées et altitudes, et entretenus par l'IGN. Leur diffusion sur le serveur <https://geodesie.ign.fr/> ou bien par l'application «Géodésie De Poche» pour Smartphone, permet aux professionnels de rattacher leurs travaux aux références géodésiques nationales, conformément aux textes en vigueur [voir en annexe].

Parmi les nombreux usages de ces repères, on peut citer les levés topographiques, l'irrigation, l'assainissement, la détermination de zones inondables, les travaux de génie civil et d'urbanisme, le contrôle d'ouvrage d'art, la détection de mouvements de terrain...

Par ailleurs, ce patrimoine national est légalement protégé. En particulier, ***l'article 7 de la loi n° 374 du 6 juillet 1943*** relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères, validée et modifiée par la loi n° 57.391 du 28 mars 1957, stipule que « ***les maires assurent, dans la limite de leur commune, la surveillance des éléments de signalisation, bornes et repères...*** dont la liste et les emplacements leur ont été notifiés par les administrations intéressées»

Pour cela, nous avons développé une application gratuite « **Géodésie de Poche** » sur Smartphone (<https://geodesie.ign.fr/index.php?page=geodesie-poche>), **qui vous permettra d'effectuer cette surveillance régulière et de nous faire aisément les remontées d'information sur les repères de votre zone d'intérêt.**

Merci de bien vouloir effectuer ces signalements en les signant par "**Mairie de xx – monmail@yyy.fr**" (cf. le manuel utilisateur de cette application en téléchargement sur https://geodesie.ign.fr/contenu/fichiers/Manuel_utilisateur_geodesie_poche_v3.0.pdf , à la page 21)

Si vous constatez qu'un repère de nivellement va être détruit ou déplacé, merci de le signaler à geodesie@ign.fr en précisant les coordonnées du maître d'œuvre ainsi que la date de début des travaux. Nous le contacterons afin de lui expliquer comment en assurer la meilleure conservation possible. Les menaces courantes sont : disparition, enfouissement, déplacement, descellement progressif, etc...

Merci également de relayer cette information aux associations et acteurs de votre commune concernés par la vie du territoire (services techniques municipaux, associations de randonneurs, entreprise du BTP, passionnés de patrimoine local ou d'Histoire, etc.) ainsi qu'aux administrés via vos vecteurs d'information communale dans la mesure du possible.

Pour toute demande de précision complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter via : geodesie@ign.fr

Je vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du Service de Géodésie et de Métrologie
Bruno Garayt

Bruno GARAYT
Chef du service de
géodésie et de métrologie



Références légales :

Mission de l'IGN : Décret n° 2004-1246 du 22 novembre 2004.

Références géodésiques nationales : Arrêté du 5 mars 2019 portant application du décret n° 2000-1276 du 26 décembre 2000 modifié portant application de l'article 89 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire relatif aux conditions d'exécution et de publication des levés de plans entrepris par les services publics.

Protection du patrimoine national : L'article 7 de la loi n° 374 du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères, validée et modifiée par la loi n° 57.391 du 28 mars 1957

Repère de nivellement

Système d'altitude : NGF-IGN 1969

Matricule :

T'.E.T3 - 55**230,496 m**

Année de dernière détermination : 2017

ALITUDE NORMALE

Repère vu en place en 2017

Type : M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL

Complément :

Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Ellipsoïde : IAG GRS 1980

Longitude (dms) : **1° 09' 48.2" E** Latitude (dms) : **43° 18' 10.0" N**

Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Projection : LAMBERT-93

E (km) : **550.90** N (km) : **6246.58**

Département : HAUTE GARONNE Numéro INSEE : 31261 Commune : LAFITTE VIGORDANE

Voie suivie : D.626

de : GRATENS (D.7) à : LAFITTE-VIGORDANE (D.49)

Côté : Gauche PK : 13,91 km Distance : 1,03 km du repère T'.E.T3 - 54 BIS

Localisation : A L'ANGLE NORD DU CARREFOUR AVEC LA D.49, AU NO 8 ALLEE CHARLES DE REMUSAT

Support : MAISON

Partie support : CHAINE D'ANGLE SUD-EST DU MUR DE FACADE SUD-OUEST, FACE D.626 B

Repèrments : A 0.13 M DE L'EXTREMITE SUD-EST

A 0.38 M AU-DESSUS DU SOL

Remarques : Exploitable par GPS depuis une station excentrée

Ce repère appartient à un triplet.

Liste des repères du triplet : T'.E.T3 - 55 , T'.E.T3 - 55a , T'.E.T3 - 56



Le repère est au centre de la photo



Carte : 2045 CAZERES

Avertissement

Compte-tenu des risques de déplacement des repères, il est indispensable de rattacher vos opérations de nivellement à plusieurs repères proches, ceci afin de contrôler leur stabilité.

La responsabilité de l'IGN ne saurait être engagée en l'absence d'un tel contrôle. En savoir plus sur les mouvements verticaux.

Toute remarque concernant la destruction, la disparition ou le mauvais état des repères doit être signalée au Service de Géodésie et de Métrologie : geodesie@ign.fr

© 2009 IGN - INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE
73 Avenue de Paris 94165 SAINT-MANDE CEDEX

Repère de nivellement

Système d'altitude : NGF-IGN 1969

Matricule :

T'.E.T3 - 55a**220,928 m**

Année de dernière détermination : 2017

ALITUDE NORMALE

Repère vu en place en 2017

Type : M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL

Complément :

Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Ellipsoïde : IAG GRS 1980

Longitude (dms) :

1° 09' 46.9" E

Latitude (dms) :

43° 17' 58.7" N

Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Projection : LAMBERT-93

E (km) :

550.87

N (km) :

6246.23

Département : HAUTE GARONNE Numéro INSEE : 31261 Commune : LAFITTE VIGORDANE

Voie suivie : D.10G

de : LAFITTE-VIGORDANE (MAIRIE) à : SALLES-SUR-GARONNE (D.10)

Côté : Droit

PK : -

Distance : 0,41 km du repère T'.E.T3 - 55

Localisation : RUE DES FOURNILS, A L'ANGLE OUEST DU CARREFOUR AVEC LA D.48

Support : MAIRIE DE LAFITTE-VIGORDANE

Partie support : SOUBASSEMENT DU MUR DE FACADE NORD-EST

Repèrments : A 0.73 M DE L'EXTREMITE SUD-EST

A 0.16 M AU-DESSOUS DE L'ARETE SUPERIEURE

Remarques : Exploitable par GPS depuis une station excentrée

Ce repère appartient à un triplet.

Liste des repères du triplet : T'.E.T3 - 55 , T'.E.T3 - 55a , T'.E.T3 - 56



Le repère est au centre de la photo



Carte : 2045 CAZERES

Avertissement

Compte-tenu des risques de déplacement des repères, il est indispensable de rattacher vos opérations de nivellement à plusieurs repères proches, ceci afin de contrôler leur stabilité.

La responsabilité de l'IGN ne saurait être engagée en l'absence d'un tel contrôle. En savoir plus sur les mouvements verticaux.

Toute remarque concernant la destruction, la disparition ou le mauvais état des repères doit être signalée au Service de Géodésie et de Métrologie : geodesie@ign.fr

© 2009 IGN - INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE
73 Avenue de Paris 94165 SAINT-MANDE CEDEX

Repère de nivellement

Système d'altitude : NGF-IGN 1969

Matricule :

T'.E.T3 - 56**221,479 m**

Année de dernière détermination : 2017

ALITUDE NORMALE

Repère vu en place en 2017

Type : M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL

Complément :

Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Ellipsoïde : IAG GRS 1980

Longitude (dms) : **1° 09' 48.7" E** Latitude (dms) : **43° 17' 57.3" N**

Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Projection : LAMBERT-93

E (km) : **550.91** N (km) : **6246.19**

Département : HAUTE GARONNE Numéro INSEE : 31261 Commune : LAFITTE VIGORDANE

Voie suivie : D.10G

de : LAFITTE-VIGORDANE (MAIRIE) à : SALLES-SUR-GARONNE (D.10)

Côté : Droit PK : - Distance : 0,04 km du repère T'.E.T3 - 55a

Localisation : AU BOURG

Support : EGLISE DE LAFITTE-VIGORDANE (POINT A DU SITE GEODESIQUE 3126101)

Partie support : SOUBASSEMENT DU MUR PIGNON NORD-OUEST D'ENTREE, FACE PLACE

Repèrtements : A 2.68 M DE L'EXTREMITE NORD-EST

A 0.57 M AU-DESSUS DU SOL

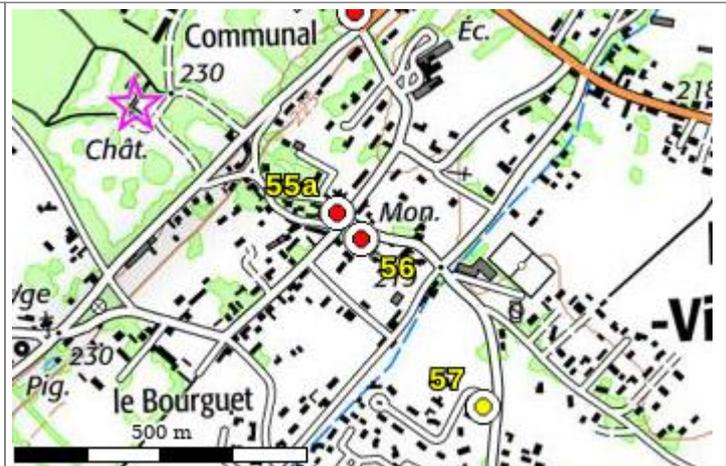
Remarques : Exploitable par GPS depuis une station excentrée

Ce repère appartient à un triplet.

Liste des repères du triplet : T'.E.T3 - 55 , T'.E.T3 - 55a , T'.E.T3 - 56



Le repère est au centre de la photo



Carte : 2045 CAZERES

Avertissement

Compte-tenu des risques de déplacement des repères, il est indispensable de rattacher vos opérations de nivellement à plusieurs repères proches, ceci afin de contrôler leur stabilité.

La responsabilité de l'IGN ne saurait être engagée en l'absence d'un tel contrôle. En savoir plus sur les mouvements verticaux.

Toute remarque concernant la destruction, la disparition ou le mauvais état des repères doit être signalée au Service de Géodésie et de Métrologie : geodesie@ign.fr

© 2009 IGN - INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE
73 Avenue de Paris 94165 SAINT-MANDE CEDEX